

Modalités et Conditions de la Bourse des métiers de la région du Québec

But de la Bourse des métiers Luc Grenier du Québec :

Aider financièrement à la poursuite des études et au perfectionnement professionnel des familles des membres contributeurs de l'Association des retraités du CN qui résident dans la province de Québec.

Objectif:

Une bourse de 1 500 \$ décernée aux étudiants inscrits dans une école reconnue du Québec afin d'apprendre un métier, à compter de l'automne 2019.

Financement:

Cette bourse est sujette à l'approbation annuelle de l'Assemblée générale annuelle des dirigeants de la Région de Québec.

Admissibilité:

Enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants (y compris les enfants adoptés légalement et les beaux-enfants) des membres contributeurs de l'Association des retraités du CN qui sont en règle depuis au moins un an avant la date de la demande de bourse et qui résident dans la province de Québec au moment de la demande.

La définition du membre contributeur selon l'article V, point Adhésion 5.02(e) de la Constitution et règlements du Conseil national de l'ARCN.

EXIGENCES ET INSTRUCTIONS RELATIVES À L'APPLICATION

- 1. Veuillez remplir le formulaire de demande en format dactylographié. Note : afin de le remplir en ligne, vous devez télécharger le formulaire, le remplir et ensuite le sauvegarder sur votre ordinateur pour enfin l'envoyer par courriel avec les autres documents requis.
- 2. Le formulaire de demande le plus récent doit être utilisé.
- 3. Le formulaire de demande doit être signé sinon il sera rejeté. La signature électronique sera acceptée.
- 4. Joignez les documents suivants en format PDF:
 - a) Relevé de notes;
 - b) CV dactylographié maximum 2 pages (voir l'exemple de CV plus bas);
 - c) Preuve d'enregistrement au CEGEP ou à une école de métier (**PAS** une lettre d'admission).



- 5. Toute la documentation requise incluant la demande doit être jointe à un seul et unique courriel pour être admissible. L'envoi de documents par courriels séparés ou multiples entraînera la disqualification de votre demande.
- 6. La demande courriel doit être envoyée à arcn.provincial@gmail.com. Les candidats doivent inscrire « Demande de Bourse des métiers et le nom de l'étudiant » sur la ligne de l'objet.
- 7. Le formulaire de demande doit être rempli au complet et soumis par la personne même qui en fait la demande. Le formulaire doit être complété en format dactylographié (incluant l'adresse complète, la ville, le code postal, le numéro de téléphone, l'adresse courriel, etc.) en format PDF et en un seul et unique fichier.
- 8. Au moment de remplir la case du « retraité », utilisez le nom du retraité qui est toujours vivant. Par exemple, si votre grand-père était un retraité du CN mais qu'il est maintenant décédé et que votre grand-mère touche sa pension de retraite, alors vous devez inscrire le nom de votre grand-mère.
- 9. Veuillez passer en revue les « Modalités et conditions ».
- 10. Veuillez passer en revue les « Exigences du programme ».
- 11. Veuillez passer en revue le « FAQ ». Si vous n'êtes pas certain d'avoir obtenu la réponse à votre question, envoyez un courriel à <u>arcn.provincial@gmail.com</u>.
- 12. Les demandes et les documents à l'appui ne seront pas retournés.
- 13. Les demandes par courriel envoyées après la date limite du 15 août ne seront pas admissibles à la candidature.
- 14. Les demandes ne seront PAS acceptées par la poste ou par télécopieur.
- 15. Les demandes incomplètes seront rejetées.
- 16. Les candidats ne doivent pas être des récipiendaires passés de la Bourse des métiers de l'ARCN du Québec.

Demandes: Les demandes et les documents à l'appui (relevé de notes incluant les critères de notation au besoin, le CV, la lettre de référence de l'employeur) doivent être envoyés par courriel à : arcn.provincial@gmail.com. Veuillez inscrire « Bourse des métiers du Québec » et le nom de l'étudiant » sur la ligne de l'objet. La demande et tous les documents à l'appui doivent être joints à un seul et unique courriel et doivent provenir du candidat lui-même afin d'être admissible. L'envoi de documents par courriels séparés ou multiples entraînera la disqualification de votre demande.



Exigences du programme

- Le formulaire de demande doit être celui de l'année en cours (i.e. Pas le formulaire de l'année précédente);
- Le formulaire de demande doit être signé autrement il sera disqualifié. La signature électronique sera acceptée et sera réputée légale et exécutoire;
- Les demandeurs doivent être inscrits à plein temps dans un programme de métiers / CEGEP (technique) pendant l'année en cours;
- Les demandeurs ne doivent PAS être des récipiendaires passés de ce prix;
- La Bourse des métiers sera décernée en septembre de l'année civile en cours;
- Les demandeurs doivent fournir un CV dactylographié dérivant leurs engagements scolaires et communautaires, leurs réalisations personnelles, tout autre domaine d'intérêt et, surtout, leurs objectifs de carrière et leurs domaines d'études. Les CV ne doivent pas avoir plus de 2 pages. Voir l'exemple de CV qui suit ainsi que des suggestions sur le genre d'information qui nous intéresse;
- Toute la documentation requise doit être envoyée avec la demande en format PDF dans un seul et unique envoi. Les courriels multiples entraîneront le rejet de la demande.
- Les demandes incomplètes seront automatiquement rejetées.
- La date limite de réception des demandes est le 15 août annuellement. Les demandes envoyées par courriel après la date limite ne seront pas acceptées.
- Les demandes ne seront PAS acceptées par la poste ou par télécopieur.
- Toutes les demandes resteront confidentielles. Toutefois, un bref compte rendu des récipiendaires de prix, accompagné d'une photo, peut être affiché dans notre bulletin et sur notre site Web.



Exemple de curriculum vitae

Nom: Jean Chose

Objectif éducatif: Obtenir mon certificat en tant qu'électricien.

Objectif de carrière: Travailler en tant qu'électricien et éventuellement démarrer ma propre entreprise.

Décrivez la raison qui vous a fait choisir ce domaine d'études :

• Mon père est électricien. Depuis que je suis enfant, je le vois réparer des choses électriques qui rendent les gens heureux. Je sais que je peux faire la même chose et peut-être même mieux. Je sais que je pourrai trouver du travail et bien gagner ma vie, peut-être même reprendre l'entreprise de mon père.

Éducation & prix:

- Diplômé de l'enseignement secondaire dans le top quantum.
- Président du conseil étudiant

Expérience de travail:

- Des emplois d'été depuis que j'ai 15 ans, j'aide mon père là où je peux. Temps partiel dans les restaurants fast-food, etc.
- Travail saisonnier au CN

Activité communautaire / bénévole:

- Entraîneur de soccer pour garçons de 2015 à aujourd'hui
- Bénévole à La Maison du Père
- Bénévoles Jeunesse au Soleil Montréal programme Noël 2016 à 2018

Réalisations personnelles:

- Championnat de soccer, meilleur buteur, 2015.
- Maîtrise de l'anglais et du français
- Obtenir les meilleures notes en 5e année (" Polyvalente ") Classe du secondaire.

Autre:

• J'aime lire, cuisiner et me réunir en famille.



<u>Éléments à prendre en considération pour la rédaction d'un curriculum vitae</u>

Expérience de travail:

Avez-vous travaillé à temps plein ou à temps partiel ? Comment cette expérience de travail a-t-elle contribué à l'atteinte de vos objectifs de carrière ou d'études ?

Activité communautaire / bénévole:

Quelle a été votre expérience de bénévolat non rémunéré, et ce travail a-t-il contribué à vos objectifs personnels, professionnels et éducatifs ?

Réalisations personnelles:

Avez-vous eu une réalisation spéciale ou avez-vous été reconnu de quelque façon que ce soit, que ce soit à l'école ou dans le cadre d'une activité personnelle ou parascolaire ?

Langues ou qualifications ou expérience nationales / internationales :

Avez-vous appris d'autres langues que votre langue maternelle et avez-vous passé du temps dans une autre province ou à l'extérieur du Canada pour élargir votre expérience, en général ou vers votre objectif professionnel ?

Sports d'équipe ou individuels, musique, activités culturelles ou connexes :

Quelle a été votre participation à des équipes, des groupes ou des activités personnelles qui ont amélioré votre bien-être personnel, votre discipline ou votre culture ?

Bourses d'études / Bourses / Subventions obtenues :

Veuillez fournir des renseignements sur ces bourses.



Foire aux questions (FAQ)

1. Où pouvons-nous trouver de l'information sur ce programme?

Réponse : L'information est disponible auprès de plusieurs sources, comme n'importe quel membre de l'exécutif de l'ARCN au Québec, dans nos bulletins d'information ou sur notre site Web www.cnpensioners.org.

2. Comment puis-je transmettre cette information à mon petit-fils ou ma petite-fille?

Réponse: La meilleure façon de communiquer cette information à votre petits-enfants est de lui dire de visiter notre site Web à l'adresse suivante www.cnpensioners.org.

3. Quelles sont les conditions pour soumettre une demande?

Réponse : Les modalités et conditions pour les demandeurs se trouvent sur notre site Web au www.cnpensioners.org.

4. Quelle est la date limite d'inscription?

Réponse : La date limite d'inscription est le 15 août de chaque année.

5. Acceptez-vous ma demande si elle est datée du 15 août?

Réponse : Oui, si votre demande par courriel est envoyée à l'heure indiquée le 15 août de l'année de la demande, elle sera prise en considération dans la mesure où vous avez satisfait aux autres exigences. Toutefois, nous n'acceptons pas les demandes envoyées par la poste ou par télécopieur, peu importe la date du cachet de la poste.

6. Puis-je utiliser une ancienne version du formulaire de demande?

Réponse : Non, il faut accéder au formulaire de demande courant et l'utiliser. L'année en cours sera indiquée dans la section du titre.

7. Acceptez-vous une signature dactylographiée ou électronique sur ma demande?

Réponse : Oui, mais ce faisant, vous déclarez que cette signature est véridique et valide et que ce document est réputé et exécutoire.

- 8. Dans quel format ma demande et les documents à l'appui devraient-ils être présentés? **Réponse :** Tous les documents doivent être envoyés en format PDF sous la forme d'un fichier unique et complet.
- 9. Le processus de demande nécessite-t-il une photo à jour?

Réponse : Non, il n'est pas nécessaire de soumettre une photo. Toutefois, nous nous réservons le droit d'en demander une pour utilisation possible dans notre bulletin national ou local lors de l'annonce des prix annuels.

10. Puis-je envoyer ma candidature par courriel?

Réponse : Oui, à condition que tous les documents requis soient joints au même courriel. Les courriels multiples avec pièces jointes ne seront pas pris en considération et entraîneront le rejet de votre demande.



11. Puis-je quand même envoyer ma demande par la poste?

Réponse : Non. Les demandes ne seront pas acceptées par la poste. Les demandes ne seront acceptées que par courriel.

12. Puis-je envoyer ma demande et mes documents par télécopieur?

Réponse: Non. . Les demandes ne seront acceptées que par courriel.

13. Combien de bourses sont décernées chaque année et à quel montant?

Réponse : Il y aura une Bourse des métiers de 1 500 \$ par année.

14. Comment le comité décide-t-il qui sera le récipiendaire retenu?

Réponse : Le Comité de sélection suit les lignes directrices énoncées dans les Exigences du programme fondées sur les modalités et conditions. Les prix seront décernés en fonction de plusieurs facteurs, dont la présentation, l'organisation, l'engagement communautaire, les réalisations personnelles ainsi que les notes.

15. Qui peut présenter une demande?

Réponse : Enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants (y compris les enfants adoptés légalement et les beaux-enfants) des membres contributeurs (y compris les membres associés) de l'Association des retraités du CN de la Province de Québec qui sont en règle depuis au moins un an avant la date de la demande de bourse. La définition du membre contributeur selon l'article V, point Adhésion 5.02(e) de la Constitution et règlements du Conseil national de l'ARCN.

16. Quelles écoles sont acceptées pour la bourse?

Réponse : Tous les CEGEP et toutes les écoles de métier reconnus par le par le ministère de l'Éducation du Québec.

17. Les étudiants du CEGEP seront-ils préférés?

Réponse : NON

18. Sur le formulaire de demande, requiert d'indiquer des informations au sujet du conseil local de mon parrain. Comment puis-je le savoir ?

Réponse: Le conseil local auquel appartient un parrain est habituellement la ville ou la province de résidence du parrain. Si vous ou votre parrain n'êtes pas certain, veuillez indiquer sa ville de résidence en tant que conseil local.

19. Ce programme est-il ouvert aux petits-enfants de tous les retraités du CN?

Réponse : Non. Il n'est ouvert qu'aux " membres contributeurs ", tel qu'indiqué dans les modalités et conditions de ce programme. Veuillez également vous référer à l'article V, Point Adhésion 5.02(e) de la Constitution et des Règlements du Conseil national de l'ARCN qui sont en règle depuis au moins un an.



20. Plus d'un petits-enfants d'un retraité du CN peut-il présenter une demande en même temps?

Réponse : Oui, les prix définitifs seront attribués par le Comité de sélection en fonction des critères établis.

21. Si le retraité du CN est décédé mais que son conjoint reçoit maintenant la rente de conjoint, un petits-enfants peut-il quand même présenter une demande ?

Réponse: Oui, tant que le conjoint est un membre contributeur de l'ARCN et qu'il réside dans la Province de Québec.

22. Un petits-enfants d'un retraité décédé peut-il présenter une demande ?

Réponse : Non. Toutefois, si le conjoint d'un retraité du CN décédé reçoit une rente de conjoint et qu'il est un membre contributeur de l'ARCN, alors " oui ".

23. Si mon petit-fils ou ma petite-fille est lauréat (e) de cette bourse, pourra-t-il/elle présenter une demande dans les années à venir?

Réponse: Non.

24. Quel type de format et d'information recherchez-vous dans un curriculum vitae?

Réponse : Le curriculum vitae ne doit pas dépasser 2 pages. Veuillez consulter l'exemple de curriculum vitae fourni ainsi que des suggestions sur le type d'information qui nous intéresse. Nous nous intéressons à plusieurs choses, mais en particulier à savoir pourquoi vous avez choisi votre métier spécifique.

25. Est-ce que mon relevé de notes doit être officiel ou puis-je imprimer quelque chose à partir de mon compte étudiant?

Réponse : Oui, les relevés de notes DOIVENT être officiels de l'établissement où vous êtes inscrit.

26. J'ai l'intention de fréquenter une école à l'extérieur du Québec. Suis-je toujours admissible à cette bourse?

Réponse : Non.

27. Acceptez-vous les demandes tardives par courriel?

Réponse : Non.

28. Si je suis l'un des candidats retenus, me ferez-vous parvenir un feuillet T-4A?

Réponse : Non. Vous auriez la responsabilité de déclarer les revenus de votre bourse d'études à Revenu Canada et à la province de Québec dans votre déclaration de revenus des particuliers.

29. Si j'ai une question à laquelle je n'ai pas trouvé de réponse dans la foire aux questions, où puis-je obtenir une réponse?

Réponse : Courriel arcn.provincial@gmail.com

Pour plus d'information contactez-nous par courriel au <u>arcn.provincial@gmail.com</u>